



I B P T

**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Enregistrement n° 2019/02

Fourniture de services de médias audiovisuels – Notification d'enregistrement à l'attention de SNI/SI Networks L.LC comme fournisseur de services de médias audiovisuels conformément au chapitre 2 de la loi du 5 mai 2017 relative aux services de médias audiovisuels en région bilingue de Bruxelles-Capitale

Dans sa décision du 15/05/2019 l'IBPT a constaté que la déclaration préalable que SNI/SI Networks L.LC a introduite est conforme à l'article 7 de la loi du 5 mai 2017 relative aux services de médias audiovisuels en région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Cette déclaration préalable a été reçue le 9 mai 2019 et est reprise en annexe.

SNI/SI Networks L.LC est par conséquent enregistré par l'IBPT pour la fourniture du service de médias audiovisuels suivant :

Smithsonian Channel

Cet enregistrement octroie à SNI/SI Networks L.LC, pour le service de médias audiovisuels susmentionné, les droits et obligations fixés par la loi du 5 mai 2017 précitée, qui transpose la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive « Services de médias audiovisuels »).

L'enregistrement entre en vigueur à la date de la décision du Conseil. Il produit ses effets pour une durée indéterminée.



Axel Desmedt

Membre du Conseil



Michel Van Bellinghen

Président du Conseil